CSE Siège
du 9 septembre 2020

Vos élus CGT :
Marc CHAUVELOT, Rafaèle BOURGIER, Claude GUENEAU, Claudine GILBERT, Laurent Debruyne, Marie Jo LARABI, Aurélie SCHILLER, François BADAIRE, Malika AÏT OUAKLI, Éric LAUMONIER, Michela LAW, Geoffroy Parizot
Représentante syndicale :
Claude HENIN

1 – Point sur la situation sanitaire de l'établissement du Siège / Principe de fonctionnement : télétravail et travail sur site

Compte rendu de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail du 03 Septembre 2020

En cette rentrée de septembre et compte tenu de la situation sanitaire, le télétravail redevient la règle à MFTV (dans les services qui le peuvent) et le présentiel l'exception mais la réalité est assez contrastée. « *Il y a encore beaucoup trop de monde au Siège* » selon la directrice de la santé et de la sureté.

Si les services administratifs ou les programmes sont restés massivement en télétravail, certaines directions ont préféré faire revenir un grand nombre de salariés même quand le télétravail était possible. Est-il judicieux par exemple de demander aux salariés du service de la planification de la Fabrique d'être présents tous en même temps le mardi et le jeudi dans des open space ? Les élus se sont étonnés que certaines demandes de télétravail soient refusées contrairement à la note de service RH du 28 août.

Les salariés de certains secteurs comme l'information, les régies, plateaux, la sécurité ou l'entretien n'ont pas le choix, c'est le présentiel obligatoire. Ils sont donc plus exposés aux risques sanitaires, d'où l'importance du respect du protocole sanitaire.

Mieux encadrer le télétravail

Beaucoup de salariés en télétravail sont encore mal équipés ou confrontés à des charges de travail trop importantes. La CSSCT demande du matériel adapté, la possibilité de faire appel à un ergonome à domicile, le versement d'une allocation forfaitaire couvrant l'intégralité des frais de télétravail ainsi qu'un téléphone portable professionnel, outil de travail devenu incontournable pour tous les salariés de FTV.

L'information en première ligne

Si à Franceinfo numérique des mesures ont été prises pour ne faire revenir qu'une faible partie des salariés, répartis dans l'open-space dans le respect de la distanciation physique, ce n'est pas le cas dans d'autres rédactions.

Monteurs, infographistes, documentalistes et journalistes y sont

présents en nombre. Le port du masque est respecté dans l'ensemble, mais avec un certain relâchement. Il en va de même pour la distanciation physique, avec des salariés installés côte à côte dans les bureaux, sans parois de plexiglas. On a même vu trois chefs présents en même temps dans une salle de montage pour contrôler le montage d'un sujet du 20h !

L'augmentation du nombre de cas de contaminations impose une prise de conscience collective et en particulier des directions et chefs de service (l'exemple vient d'en haut).

Les élus ont insisté pour que les parois en plexiglas soient installées d'urgence dans les open space et dans l'atrium de Franceinfo.

Les tests de dépistage

Un grand nombre de salariés s'étonne que FTV n'ait pas mis sur pied un dispositif facilitant le dépistage, compte tenu des difficultés pour se faire dépister à Paris. Or cela est possible comme le démontre Roland Garros où un camion est prévu pour tester les journalistes et techniciens qui vont couvrir l'événement. Les élus ont demandé l'extension de ce service à l'ensemble des salariés du Siège. Cette possibilité est à l'étude avec les autres sociétés sœurs de l'audiovisuel public selon la directrice de la sureté.

Masques

Le port du masque est obligatoire dans tout l'établissement sauf pour les présentateurs en plateau à titre dérogatoire. Les stocks, sous la responsabilité de la direction de la sécurité et sûreté, sont désormais suffisants et permettront de faire face à une éventuelle pénurie.

L'énorme consommation de masque en papier (185 000 en juillet) n'est pas sans conséquence sur l'environnement. La CSSCT est favorable à la solution alternative de masques en tissu de catégorie 1 plus écologiques et durables qui ont un pouvoir de filtration quasi identique que les chirurgicaux en papier. Ces masques sont lavables à 60°, mais la recommandation pourrait passer à 30°.

Les masques KN 95 (équivalents aux FFP2) seront prochainement distribués aux équipes de tournage, notamment lors de manifestations regroupant un grand nombre de personnes.

Gel et lingettes

La distribution de gel et lingettes, (norme virucide EN 14476) assurée par chaque direction, fait cruellement défaut. De nombreux salariés ne disposent d'aucun moyen pour nettoyer leur poste de travail souvent partagé avec d'autres utilisateurs. La CSSCT demande avec insistance que tous les salariés puissent disposer de gel et lingettes en quantité suffisante.

Personnes vulnérables

Pour les salariés en situation de fragilité reconnue, la présence sur site doit revêtir un caractère exceptionnel. Dans ce cadre, la situation des salariés non éligibles au télétravail mérite d'être éclaircie.

Salariés contact

Les enquêtes menées pour retrouver "les salariés contact" auprès d'un cas testé positif ne sont pas systématiquement menées dans certains secteurs. Les élus demandent la plus grande vigilance de la part de la direction en matière de sécurité.

Perte de rémunération

Certains secteurs comme la Cellule Vidéo de la direction du numérique ou les motards de la rédaction nationale souffrent d'une baisse d'activité qui occasionne une diminution de

rémunération (perte des éléments variables). La CSSCT attire l'attention sur la nécessité de maintenir la compensation financière (forfait d'EV) pour les salariés lourdement impactés par la baisse d'activité dûe à la crise covid.

Climatisation

De nombreux salariés sont méfiants vis-à-vis du système d'aération/climatisation du siège qu'ils considèrent comme un vecteur de propagation du virus. D'autant plus qu'aucune communication n'existe concernant son entretien. La CSSCT réitère sa demande auprès d'IMG de fournir un document pédagogique expliquant le fonctionnement du système de climatisation et de mettre en place une campagne de communication claire et transparente afin de dissiper les inquiétudes des salariés.

Prime covid.

Le directeur du dialogue social et président du CSE du Siège a finalement lâché le montant moyen de la « prime covid » : 300 à 450 €. Mais il s'est empressé d'ajouter : « *avec la possibilité donnée aux managers de s'écarter à la hausse ou à la baisse de cette préconisation* ».

Une phrase qui fait que finalement il a tout dit et il n'a rien dit. Ça pourra être moins ou beaucoup plus, pourquoi pas plusieurs milliers d'euros pour les plus chanceux, comme cela s'est fait en 2019.

Opacité et arbitraire total. Prime mais pas un euro de plus. Le financement des primes, 3,2 M€, a été obtenu pas une ponction de 30 % du budget des augmentations individuelles.

Sas d'entrées et de sorties

Depuis fin août, les sorties du bâtiment MFTV ont été simplifiées. Le problème demeure pour les entrées qui doivent se faire par un seul sas qui occasionne de longues file d'attente aux heures de pointe. En période de Vigipirate où le risque d'attentat n'est pas levé, beaucoup de salariés se sentent en insécurité en stationnant de longues minutes devant un site sensible. La direction dit ne pas avoir de solution à ce problème pour le moment. Elle envisage à terme, de mettre en place un dispositif de contrôle biométrique, reconnaissance de l'iris ou faciale. Les élus émettent des réserves sur ces dispositifs qui semblent ne pas être autorisés en France et sont interdits par la réglementation européenne.

Autorisation préfectorale en matière de travaux à MFTV

Les travaux qui ont été stoppés depuis un an à cause de la non-conformité des installations de sécurité à FTV depuis 20 ans, devaient reprendre en juin mais la directrice de la sécurité se montre très pessimiste sur ce dossier. FTV doit fournir un schéma directeur à la préfecture qui actera le début d'un long processus de validation. En tout état de cause, les travaux ne pourront redémarrer avant 2021 !

Conditions de travail à Franceinfo TV

Les travaux prévus pour transformer le plateau et desk-décor de France info TV n'ont toujours pas été réalisés et devront encore attendre longtemps avant l'autorisation incertaine de la préfecture.

La souffrance au travail est toujours exprimée par les chargés d'édition, deskeurs et responsables d'édition qui subissent toujours un cruel manque d'effectif avec de lourdes conséquences sur les conditions de travail.

La CSSCT a réitéré ses préconisations afin que FTV respecte enfin son obligation de résultat pour assurer la sécurité et protéger la santé de ses salariés (article L. 4121-1 du Code du travail).

Chroniqueurs Télématin

La CSSCT a réitéré les préconisations en matière de santé et sécurité émises dans son rapport de février 2020 qui n'ont pas été suivies d'effet. De plus, depuis le passage de la production à France Télévision Studio, une différence de traitement s'est instaurée entre le personnel sous contrat FTV et celui sous FTVS alors qu'ils travaillent sur les mêmes émissions en exerçant les mêmes fonctions. En particulier dans l'aide attribuée aux CDD durant la crise de la covid.

Conditions de travail des salariés de l'infographie

Les conditions de travail des infographistes se sont améliorées depuis la mise en place du télétravail. Ceux-ci ne subissent plus le stress ambiant en étant éloignés de leur encadrement et de l'open space, inadapté au flux de travail, qui nuit à la concentration.

En revanche les salariés continuant à travailler sur site (les CDD pour la plupart) sont toujours confrontés à la lourdeur de la VM (machine virtuelle) et des demandes inappropriées. Les règles de recrutement de FTV ne sont toujours pas respectées dans ce service et s'opèrent dans une totale opacité. Enfin et surtout le travail est de plus en plus robotisé. Les graphistes qui ont participé, dans le passé, à des projets faisant appel à la créativité et au sens artistique, ne se retrouvent plus dans cette industrialisation des tâches créant un appauvrissement du métier.

La CSSCT a émis des préconisations afin que la direction prenne des mesures pour préserver la santé de ces salariés et assurer leur sécurité.

Lire le comte rendu complet ici ➠

2 - Information/Consultation et recueil d'avis du CSE Siège suite à l'avis d'inaptitude prononcé par le médecin du travail concernant un salarié

Les élus se sont abstenus sur l'avis d'inaptitude prononcé par le médecin du travail.

3 - Information/consultation sur l'évolution de l'organisation de la Direction déléguée Infrastructures Technologiques et Services (ITS)

Cette réorganisation répond à l'évolution du socle technologique dans le cadre de la transformation numérique. La direction sera plus tournée vers une mission de service aux utilisateurs que sur le fonctionnement des infrastructures. Elle facilitera le recours à des serveurs et à des fournisseurs externes à travers le cloud et l'achat de logiciels.

Pas d'impact notable sur les effectifs, suppression de deux postes d'adjoints et création d'un poste dédié à l'architecture.

Concernant la dimension humaine qui préoccupe les élus, la direction indique que dans l'ancienne organisation, deux salariés s'occupaient de l'administration de bases de données internes. Ces opérations sont supprimées puisqu'une bonne part des données sont désormais transférées dans le cloud. Une opération humaine est supprimée mais les deux salariés travailleront dorénavant à l'amélioration des outils utilisés.

Make or buy ?

Certains élus ont critiqué l'abandon du « make » du faire soi-même, au profit du « buy», de l'achat de produits à l'extérieur.

Avant, on s'intéressait plus aux infrastructures. Dans la nouvelle architecture, les serveurs vont devenir ceux d'un prestataire. On se privera d'un outil et d'un savoir faire interne. Il s'agit de la perte d'une « souveraineté numérique » qui est loin d'être neutre. Utiliser Zoom ou Team plutôt qu'un outil développé en interne n'est pas anodin. De même pour la messagerie, entièrement confiée à Microsoft. Pour un journaliste, cela pose problème : comment être certain que nos sources ne sont pas exposées ? A l'heure de la ré-industrialisation, on se prive de capacités de faire en interne : où est la logique ?

Réponse de la direction : on conserve nos data centers mais c'est le choix de mixité. Dans l'alternative make or buy, on choisit d'acheter quand on n'a pas la compétence en interne pour se mettre à niveau. On ouvre les portes à l'extérieur pour ne pas freiner FTV dans ses besoins. On se donne juste une ouverture. On sous traite les gestes récurrents pour ne pas avoir à les faire en interne et pour porter nos équipes vers le haut.

Sécurité informatique ?

Cette nouvelle architecture sera-t-elle fiable en cas d'attaque informatique ? Oui, selon la direction. Avant les serveurs de messagerie se trouvaient dans nos data centers. Maintenant ils sont dans le cloud. La direction est persuadée qu'avec Microsoft, ils sont mieux protégés qu'avec nos propres serveurs. Avant, on se battait en permanence contre les attaques. Maintenant, on préfère sous-traiter à Microsoft plutôt que se battre toute l'année.

Concur, ça rame

Le logiciel Concur est toujours très critiqué par les élus. Pour certains, il n'est pas adapté à notre entreprise et à ses spécificités. La direction reconnaît que son utilisation par FTV est complexe par rapport à d'autres sociétés, en raison de nos nombreux cas de figure, mais ce n'est pas un type de logiciel qu'il serait rentable de développer nous-mêmes. Il a été acheté, on ne va pas en changer. Et apparemment, nous n'avons pas une grande marge de manœuvre pour améliorer le produit. Il faudra donc faire avec…

Les élus ont souligné une nouvelle fois en quoi cette interface informatique entrainait une déshumanisation des relations entre salariés.

L'avis sur cette nouvelle organisation sera rendu lors du prochain CSE d'octobre.

4 - Information sur le nouveau schéma d'organisation de la Direction croissance des offres numériques

La CGT souligne d'abord le caractère abscons du document présenté au CSE.

Il est écrit dans une langue managériale 4.0. Tout en respectant le travail de la personne qui l'a rédigé, la CGT considère qu'il ne remplit pas l'objectif qui devrait être le sien, à savoir l'information claire et complète des élus du Siège. Il donne plutôt l'impression d'avoir été rédigé dans un entre soi jargonnant pour son N+1. Or il ne peut y avoir de dialogue social digne de ce nom si on ne parle pas la même langue.

Cela étant dit, la nouvelle directrice du secteur nous en a fait une traduction en langue courante. Cette réorganisation s'inscrit donc dans celle de la

direction du numérique, elle-même en lien avec celle de la DGDAP.

La direction croissance des offres numériques regroupe 3 leviers : la distribution / partenariat, le marketing digital et les réseaux sociaux. Elle a pour but la croissance des offres numériques et leur monétisation.

Développer la puissance des offres repose sur trois indicateurs : le nombre de vidéos vues, les pages visitées et le score de satisfaction.

Pubable, non pubable

Les recettes numériques sont basées sur deux leviers :

- les contrats de distribution avec les opérateurs (SFR, Orange, etc), la plateforme Salto sera considérée comme un distributeur au même titre que Molotov par exemple, c'est-à-dire qu'on lui demandera des sous.

- L'inventaire « pubable », dont cette direction à la charge. Derrière ce bien vilain néologisme se trouve l'inventaire de tous les « produits » auxquels on peut rajouter une pub. Les équipes vont chercher polus d'utilisateurs et recenser les usages.

Les élus s'inquiètent du niveau d'intrusion de FTV dans le comportement des utilisateurs rappelant que nous sommes avant tout un service public.

La direction assure que les données utilisateurs ne seront pas utilisables par des tiers.

Les élus se sont inquiétés également de la place de la publicité sur les vidéos mises en ligne. Elles envahissent les écrans parfois plus que sur certaines chaines privées.

La directrice assure que l'inventaire de ce qui est « pubable » n'a pas été modifié depuis son arrivée. Reste à savoir si le volume des publicités n'a pas augmenté.

En matière d'emploi, cette réorganisation n'implique pas de changements de métiers. Il s'agit d'un « alignement » de métiers en cohérence avec les objectifs recherchés.

La direction comporte 33 postes en CDI. Il y aura 2 créations de postes, un dans le marketing éditorial, un autre dans le pôle off site (les réseaux sociaux par exemple). Pour le premier il s'agit d'un recrutement, la direction estimant qu'il n'y avait pas les compétences en interne (composante marketing et business), le second est une promotion interne.

Le recours à des prestataires externes est minoritaire dans ce département, contrairement à d'autres départements du numérique où le volume de prestataires est important. Cela s'explique par l'existence de nouveaux métiers que l'entreprise n'a pas dans ses activités historiques.

2 mobilités sont prévues dans cette réorganisation vers la direction de la communication mais toujours dans des emplois en lien avec le numérique.

Les élus ont demandé la présentation d'un organigramme avant/après pour bien comprendre les effets de la réorganisation.

5 - Point d'information sur le maintien de France 4 et l'arrêt de France ô

France 4, chronique d'une mort annoncée

Forte de l'expérience du confinement, avec un volet « éducatif » fortement développé, France 4 voit sa fermeture reportée d'un an au 20 août 2021, date de fin de la couverture des JO de Tokyo. La chaine lance donc sa nouvelle grille. Trois axes éditoriaux pour cette rentrée :

- Réviser et apprendre pour les enfants
- Eclairer et accompagner les parents, en développant une offre avec la maison des Maternelles
- Découvrir et s'amuser (Okoo), avec une forte contribution des autres chaînes du groupe.

La perspective de l'arrêt de la chaîne a conduit la direction à anticiper et à travailler avec chacun des collaborateurs sur son avenir au sein de l'entreprise.

La CGT a une fois de plus dénoncé cette décision d'amputer le bouquet public de sa chaine enfance, vu l'éclatante démonstration de son utilité sociale, éducative et citoyenne.

Fermeture de France Ô, la torture par l'espérance

France Ô a cessé sa diffusion le 23 août à minuit. La DRH de Malakoff a reçu les 13 collaborateurs du Siège qui travaillaient pour la chaîne. Tous ont été réorientés selon leurs choix vers des postes au sein du groupe.

La direction affirme que la fermeture de France Ô n'a aucun lien avec la nouvelle organisation des Outre-mer. Il s'agit de développer le rôle de l'établissement de Malakoff par rapports aux stations d'Outre-mer. Le CSE de Malakoff doit être consulté sur ce point.

La CGT dénonce la suppression d'une chaîne publique en linéaire. Elle déplore la souffrance d'un collectif de salariés, soumis à une sorte de « torture par l'espérance » qui aura duré des mois. Réponse la direction : « c'est sans doute pire de ne pas savoir que d'apprendre une mauvaise nouvelle. »

6 - Bilan des plans de charge MFTV et France 3 Toutes Régions au 30 Juin 2020

Bilan de l'activité de la Fabrique de janvier à juin 2020

Suite à la crise sanitaire, l'activité de la Fabrique ne représente en moyenne que 30% du plan de charge annuel. Un vrai sujet d'inquiétude.

Les activités les plus touchées sont la fiction (17% du plan de charges avec 83 jours), les équipes de tournage (21%, 483 jours sur 2350) et la fiction numérique qui n'a encore pas démarré.

Discussion houleuse sur les équipes de tournages

175 jours d'externalisation, essentiellement dus à la demande des producteurs de Télé matin de tourner avec des équipes à deux. Les élus CGT ont dénoncé cette soumission de la direction aux diktats des producteurs et l'oubli de la Règle d'or qui acte le recours prioritaire aux moyens internes. Ils demandent l'application du pacte de priorité et rappellent à la direction son rôle dans l'application de la règle d'or auprès de la commande client et des programmes.

La direction rétorque que sur ces tournages à 2, il est nécessaire d'adapter nos équipements et dit réfléchir à instaurer une compétence complémentaire.

Les élus répondent que les équipes ont toujours démontré leurs capacités d'adaptation et d'ouverture à la diversité du matériel. Les équipes légères sont en souffrance, comme les équipes de la vidéo mobile.

La performance doit… performer, en anticipant

Suite à plusieurs annulation et commandes de dernier moment, les élus demandent à la direction de fixer des règles claires.

Le Plan B du Tour de France évoqué début juillet n'a été acté que mi-août. Les émissions prévues sur le plateau E ont du sortir. Or les chefs de –fabrication avaient accepté les congés des techniciens et ceux qui étaient présents ont vu l'amplitude de leurs journées de travail et leurs heures supplémentaires exploser. Les mutualisations ont encore plus dégradé leurs conditions de travail.

Particulièrement touché, les secteurs des éclairagistes, où les effectifs se sont parfois réduits à un seul chef éclairagiste sur certains plateaux. Les éclairagistes de la vidéo mobile sollicités pour venir en aide aux techniciens du siège n'étaient pas formés aux outils.

France 3 Toutes Régions

Pour la direction, les 570 jours de retard par rapport au plan de charges 2020 (de 3766 à 3196) s'expliquent entièrement par la crise sanitaire. La direction a préféré arrêter certaines émissions pour se concentrer sur les missions prioritaires : l'édition des régions et le secours aux régions.

Les méthodes de fabrication ont changé avec le travail à distance et une productivité différente.

La direction souligne le recours croissant aux produits FTR par les régions qui a quasiment doublé en l'espace de 6 mois.

7 - Présentation du plan d'activités de la rentrée

Le plan d'activité de rentrée ne sera mis en place qu'à la fin du Tour de France, de façon progressive, avec la ré-internalisation des émissions sorties pendant la crise sanitaire : Passage des Arts en novembre et La grande Librairie et Lumni à partir de janvier.

Suite à l'engouement des producteurs pour le virtuel, et afin de faire revenir ces émissions au Siège, la direction transforme le plateau Valin en second plateau virtuel qui fonctionnera avec un car au début puis avec une régie qui pourra être opérationnelle en septembre 2021.

Le studio serait prêt dès la mi-octobre. Lumni arrivera sur nos plateaux à partir de janvier.

Ce second plateau virtuel va permettre d'augmenter l'activité de 30 à 40 jours ; la direction parle d'une « densification » de l'activité. Avec quel personnel ? S'agit-il de densifier l'activité des techniciens déjà sous pression ?

Les élus seront vigilants que la charge de travail et les conséquences de l'utilisation des ces plateaux virtuels sur certains corps de métiers (machinistes, éclairagistes).

8 - Présentation des éléments financiers réels 2019 et du budget 2020 sur le périmètre du CSE Siège

Pas facile de s'y retrouver dans l'analyse du budget du Siège : changement de méthode de calcul, modification des périmètres avec l'intégration des techniciens d'Ile de France pour la partie Fabrique et pour la partie moyens de l'information.

De plus, les prévisions budgétaires du Siège pour 2020 n'ont pas été recalculées pour tenir compte de la pandémie. Ainsi les Jeux Olympiques de Tokyo sont toujours comptabilisés dans le budget alors que n'apparaissent pas les surcoûts directement liés à la crise sanitaire (achat de masques, de gel et de lingettes, installation de parois en plexiglas, frais de nettoyage, plateaux repas, etc.).

Pour des informations plus précises, il faut se tourner vers le budget global de France Télévisions qui fait l'objet de re-prévisions régulières pour tenir compte de l'impact de la pandémie : baisse des recettes publicitaires, annulation d'événements, achat de films, baisse de l'emploi non permanent, etc.

La prochaine prévision budgétaire de FTV se fera à la mi-octobre. Le déficit pour 2020, prévu à 22 M€ pourrait être ramené à 10 M€ en raison de bonnes rentrées publicitaires au mois d'août et des bonnes audiences du Tour de France en septembre.

Les frais directement liés au coronavirus (masques, gel, lingettes, nettoyage et surtout plexiglas) s'élèvent à 10,2 M€ !

9 - Vie du CSE -

Point reporté faute de temps, la direction ayant absolument refusé de tenir cette réunion du CSE de septembre sur deux journées.

Prochain CSE le 13 et 14 octobre 2020.

Vos élus CGT se tiennent à votre disposition

Paris, le 14 septembre 2020